

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION  
2018-2019**

**Date de révision :**

**NOM DE L'ÉCOLE** École élémentaire du Chêne

**Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles**

- Nom de l'élève ou des élèves : Myriam Kouachi ( 3<sup>e</sup> année) , Jade Langlois ( 6<sup>e</sup> année)
- Nom du parent : Maya Masri (membre du conseil des parents)
- Nom du membre du personnel enseignant : Valérie Drolet ( ens. 1<sup>er</sup> année), Ould Majda ( ens. Ressource)
- Nom membre du personnel non-enseignant : Olivieri Corinne, éducatrice spécialisée
- Nom du partenaire communautaire : Centre francophone, Maryse P. Benoit et Karie Blandine travailleuse sociale
- Nom de la direction de l'école : Laville Magali

**Définition de l'intimidation :**

*(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)*

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

**Stratégies de prévention et d'information :**

Les stratégies présentées par l'école dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- Des relations et des styles de vie sains : matrices de comportement et programme RESPIRE.
- Le leadership des élèves : création du club de l'amitié, rédaction des matrices avec les élèves de chaque classe.
- L'empathie; RESPIRE et les documents liés aux règlements de défis en cas de non-respect des comportements appropriés à l'école.
- Le développement du civisme; programme RESPIRE.
- La résolution de conflits; Cercle de parole pour donner à chacun un droit de parole et de réflexion.
- Les pratiques de réhabilitation; les matrices de comportement
- La prévention de l'intimidation; Voir les stratégies mises en place et décrites ci-dessous.
- La médiation par les pairs : les élèves sont invités à prendre part à des cercles de parole pour parler de leurs défis.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

**2018-2019**

**Date de révision :**

**NOM DE L'ÉCOLE** École élémentaire du Chêne

Se référer aux pages 29 à 48 et 63 à 68 du document *Imagine... Une école sans intimidation*, CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de prévention et plus d'information.

**Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :**

*(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)*

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

**Exemples de stratégies :**

- **Informar la direction et songer à communiquer avec les parents, tuteurs ou tutrices, s'il y a lieu, en cas d'intimidation.**

*Tout acte supposé entrer dans la catégorie intimidation doit être signalé à un adulte.*

*L'adulte réfère l'acte à un membre du personnel en mesure de vérifier les faits et de laisser des traces écrites des faits survenus.*

*La direction est tenue informée et regroupe tous les faits afin de déterminer la nature de l'acte.*

*Les élèves sont rencontrés et les parents sont prévenus.*

*Un plan d'actions afin d'assurer la sécurité de l'élève ou des élèves est mis en place, en collaboration avec les personnes concernées, les intervenants et les parents.*

- **Enseigner des stratégies pour gérer les cas d'intimidation.**

*Mise en place des matrices de comportement dans toutes les classes, dès novembre 2018.*

*Formation des membres du personnel à ce fonctionnement.*

*Formations des élèves qui bâtissent les règles de comportements attendues et inattendues avec chaque enseignant.*

*Affiche des matrices de comportement dans chaque classe.*

*Enseignement des matrices tous les matins durant 5 à 10 minutes.*

*Harmonisation du langage et des conséquences utilisées pour favoriser un climat de prévention des actes d'intimidation.*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

**2018-2019**

**Date de révision :**

**NOM DE L'ÉCOLE** École élémentaire du Chêne

• **Encourager les élèves solitaires à se joindre à des activités, à développer des amitiés et à bâtir des systèmes de soutien.**

Mise en place du programme RESPIRE qui met l'accent sur un comportement attendu des élèves chaque mois.

Distribution aux enseignants des collants RESPIRE qui sont remis à chaque élève surpris à réaliser un acte de civisme.

Tirage au sort par semaine des élèves ayant reçu des collants RESPIRE.

Remise de certificats mensuels à 1, 2 ou 3 élèves qui ont démontré, avec constance, durant tout un mois les valeurs de RESPIRE.

Prise de photo des gagnants, présentation devant toute l'école et publication des photos sur les pages Facebook de l'école.

• **Offrir des services de counselling informel ou formel.**

Mise en place d'une salle sensorielle qui permet aux élèves de retrouver leur calme, de se détendre, de travailler dans le calme ou de parler à un adulte de son choix ou à l'éducatrice spécialisée.

Mise en place par les élèves de 3<sup>e</sup> année, l'éducatrice spécialisée et la direction, d'un club de l'amitié qui permet aux élèves de faire des activités en lien avec la solidarité (atelier d'art, jeux dans la cour de récréation, organisation et animation de journées spéciales et orientation vers des solutions pacifiques lors de conflits dans la cour d'école.

**Exigences en matière de rapport :**

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible au secrétariat dans le cartable regroupant les stratégies de prévention en matière d'intimidation

**Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :**

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « *Imagine... Une école sans intimidation* », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

Exemples de stratégies :

- **Offrir des sessions de sensibilisation sur la cyberintimidation aux parents, tuteurs ou tutrices.**

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

**2018-2019**

**Date de révision :**

**NOM DE L'ÉCOLE** École élémentaire du Chêne

*Ces formations seront données par le Centre francophone, dans le cadre de soirée destinées aux parents et lors des événements ponctuant l'année organisés par l'école.*

- **Faire des présentations sur l'intimidation lors des réunions du conseil d'école.**

*Lors de la rencontre du 6 novembre 2018, le plan de prévention va être présenté par la direction aux membres du conseil d'école. Ils seront invités à prendre part à la semaine de prévention de l'intimidation qui a lieu au mois de novembre.*

- **Envoyer des dépliants à la maison pour renseigner les parents, tuteurs ou tutrices.**

*Des conseils et des stratégies seront diffusés par le biais du bulletin aux parents, chaque semaine, dans le cadre d'une capsule intitulée : il faut un village pour éduquer un enfant.*

- **Demander aux parents, tuteurs ou tutrices de participer aux formations offertes aux élèves.**

*Le Centre francophone, le conseil des parents en lien avec le comité de prévention de l'intimidation organisera des activités ponctuelles afin de mettre l'accent sur un cadre scolaire sain.*

**Stratégies de communication et de sensibilisation :**

**Exemples de stratégies :**

- **Présenter les politiques et procédures sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel enseignant.**

*Les parents seront informés des pratiques que nous mettons en place dans le cadre des matrices de comportement et du programme RESPIRE, à travers le bulletin hebdomadaire envoyé aux parents.*

- **Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices (pages 70 à 77 du document *Imagine... Une école sans intimidation*).**

*Mise en place d'atelier de formation pour les élèves afin d'aborder plusieurs sujets en lien avec la prévention de l'intimidation. Ateliers dispensés par la travailleuse sociale affectée à notre école.*

*Organisation d'une soirée de rencontre des parents avec le Centre francophone, afin qu'ils soient outillés pour mieux comprendre les différentes formes d'intimidation et les moyens de les prévenir.*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION  
2018-2019**

**Date de révision :**

**NOM DE L'ÉCOLE** École élémentaire du Chêne

- **Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves (pages 80 à 90 du document « Imagine... Une école sans intimidation »)**

*Distribution dans toutes les classes de documentations et de programme de prévention des actes variées d'intimidation pour les classes de maternelle jardin jusqu'à la 6<sup>e</sup> année. Les enseignants sont outillés afin de présenter la documentation aux élèves et de l'utiliser pas des jeux de questionnements et de réflexions.*

- **Présenter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.**

*Le plan de prévention est mis en ligne sur le site Internet de l'école. Nous en faisons la promotion par le biais de la page Facebook. Les parents sont informés de sa rédaction et de sa mise en place par le biais du bulletin hebdomadaire aux parents.*

- **Se référer au guide de Francobus.**

*Les élèves reçoivent une formation sur la sécurité en autobus et la prévention des incidents dans la semaine du 20 novembre. Notre responsable des autobus forme des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, responsables, afin d'obtenir leur aide pour les cas d'intimidation qui pourraient survenir dans les autobus.*

**Surveillance et examen :**

- **Inscrire comment les procédures ou le plan de prévention et d'intervention ou les politiques seront revues durant l'année.**

*Diffusion des outils de prévention dans le bulletin aux parents (1<sup>er</sup> semaine d'octobre 2018)*

*Le 19 octobre, présentation aux membres du personnel des matrices de comportement et du Programme RESPIRE.*

*Semaine du 22 octobre, présentation aux élèves des classes de 1<sup>er</sup> à la 6<sup>e</sup> année du programme RESPIRE et des matrices de comportement.*

*Formation des enseignants de la maternelle jardin qui adaptent la présentation du programme à leur classe.*

*Rédaction entre le 25 et le 31 octobre, du plan de prévention.*

*Rencontre avec les membres du comité de mise en application des stratégies et de leur révision. Décembre 2018, février 2019, avril 2019.*

Remettre le plan à la surintendance de l'école le 31 octobre 2018.